

Qui :

J'ai décidé de finaliser mon bac professionnel AGOrA par une année en alternance. En septembre, j'ai intégré, en qualité d'apprenti-e, le **service des ressources humaines** Sous la responsabilité de Sandrine Jacquin, assistante RH,

Quand :

Où :

Léa Nature à Saintes.

Quoi :

La **préparation de la paie** de l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Comment :

Voici les consignes qui m'ont été données

Les paies sont préparées **le dernier lundi de chaque mois**, afin de pouvoir identifier les heures supplémentaires acquises sur l'ensemble de la période.

Pour chaque salarié, Sandrine Jacquin et moi avons recensé sur tableur les différents éléments qui impactent sa rémunération (heures supplémentaires, absences, primes...).

Ces variables sont ensuite saisies dans le module paie du **PGI EBP** afin de préparer les bulletins de paye.

Premièrement, j'ai surligné sur les fiches des salariés les variables mensuelles à prendre en compte dans la paie du mois de mai :

- Heures de travail hebdomadaires et mensuels,
- Les primes et l'ancienneté.

Complétez les informations sur le salaire mensuel « contractuel » dans le tableau préparatoire de paie **Annexe 1**.

Nous avons ensuite calculé, les heures supplémentaires à 25% puis celles à 50%, les absences et les primes et indemnités des salariés concernés.

Pour finir nous avons complété le tableau comparatif de l'indemnisation des congés payés entre la méthode des 10% et celle du maintien des salaires.

Deuxièmement, j'ai mis à jour le paramétrage de certaines variables de paie. J'ai notamment remarqué que la prime d'ancienneté n'était pas correctement paramétrée que sur les 3 premières tranches :

- 12 % après 12 ans d'ancienneté ;
- 15 % après 15 ans d'ancienneté.

J'ai donc mis à jour le logiciel **Annexe 2**.

Un téléphone professionnel à été attribué à l'un de nos salariés je l'ai donc saisie ses variables sur le logiciel EBP.

Puis avec ses variables j'ai complété le bulletin de paie du mois **Annexe 3**.

Pourquoi :

Apprentissage de création des fiches de paie.

Annexe 1 : Extrait du tableau préparatoire de paie

NOM	Heures normales	Salaire de base	HS majorées de 25%*	HS majorées de 50%**	Nb jours	Nb d'heures	Minorsations
Poste	Taux horaire		Nb Tx horaire majoré	Nb Tx horaire majoré	Date début	Date fin	Motif
			Majoration totale	Majoration totale			
LOIRET Filiz Ass direction	151.66 (35*52/12)	1850€ (1850/151.67) 12.20€	13 (12.20*1.25) 15.25€				
REX Yves Attaché de comm°	151.67 (35*52/12)	1880€ (1880/151.67) 13.85€	6 (13.85*1.25) 17.31€		8	58h	38*13.85 775.60€
BERTRAND Luc Préparateur	151.67 (35*52/12)	2100€ (2100/151.67) 12.40€	3 (12.40*1.25) 15.50€		1	7h	86.77€
					19/05	27/05	CP
					19/05	19/05	A

* de la 36^{ème} heure à la 43^{ème} heures de travail hebdomadaire réalisées ** heures réalisées au-delà de la 43^{ème} heure de travail hebdomadaire

NOM	Ancienneté	Taux	Indemnité du 1er mai	10% du salaire période de référence OU Maintien du salaire
Poste	Assiette**	Montant	Prime de rappel	
LOIRET Filiz Ass direction	7 ans	6%		
REX Yves Attaché de comm°	13 ans	3%	96.84€	775.60€
BERTRAND Luc Préparateur	8 ans	12%	12.40€	

* en années pleines
** (base = HS - absence sans entiel)

1850+198.21+122.89 = 2171.10€
1880+103.84- 775.60+66.12+775.60 = 2 049,96€
2100+46.48- 86.77+220.77 = 2 280,48€

Annexe 2 : Paramétrage de certaines variables.

Table de calcul : ANCIEN (modifié)						
Fichier	Éditions		Vues	Actions	Fenêtres	?
Enregistrer	Fermer		X	Supprimer	Imprimer	
Code	ANCIEN					
Description	Prime d'ancienneté					
Paramétrage	Notes					
Libellé	Années d'ancienneté					
Type	Intervalle numérique					
Ajouter	Insérer		X	Supprimer	↑	↓
Libellé	Intervalle de début			Intervalle de fin		
< 3 ans	0,000			3,000		
3 à 6 ans	3,000			6,000		
6 à 9 ans	6,000			9,000		
> 9 ans	9,000			12,000		
>12 ans	12,000			15,000		
>15 ans	15,000			+ (symbole infini)		
Table de calcul						
< 3 ans	0,000		> 9 ans	0,090		
3 à 6 ans	0,030		<12 ans	0.120		
6 à 9 ans	0,060		>15ans	0.150		

Annexe 3 : Capture d'écran d'une fiche de paie du mois.

Bulletin REX Yves 01/06/N - 30/06/N					
Fichier	Éditions	Vues	Actions	Fenêtres	?
Enregistrer	Fermer	Supprimer		Imprimer	
REX Yves	Période du	01/06/N	Au	30/06/N	
Non-cadre	Période de paie	Juin N	Date de paiement	30/06/N	
Ajouter	Insérer	Supprimer	↑	↓	
Code rubrique	Libellé	Base sal.	Taux sal.	Gains	Retenues
GMENS	Salaire de base	151.67	13.85€	2100€	
GHS25	Heures sup. majorées de 25 %	10h	17.31€	173.07€	
RABSCP	Absences pour congés payés				
GCP	Indemnité de congés payés				
RABSNONPROF	Absences pour maladie non prof.	14	13.85€		193.84€
GPANC	Prime d'ancienneté			66.12€	
GAVTGENAT	Avantage en nature			10.90€	
	TOTAL brut SS			2156.25	